

ca-dence
COURS DE YOGA
 SUR CHAISE

Vous avez jusqu'au 1^{er} octobre 2021 pour vous inscrire.

Les inscriptions se font via l'adresse courriel caroline.devost@ca-dence.com
 ou par téléphone en composant le 514 512-5814.

DÉBUTENT LE 5 OCTOBRE 2021
CENTRE COMMUNAUTAIRE
ALBERT-SANTERRE
 DE 10 H À 11 H 15



Apporter serviette
 et bouteille d'eau

Tapis de yoga facultatif



90 \$
 pour la session

Durée de 10 semaines



Tous les mardis,
 de 10 h à 11 h 15

Prend in le 14 décembre

CAROLINE DEVOST | @AnimationCaDence
 Professeur de yoga et animatrice musical



LE JOURNAL DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

ÉDITION SEPTEMBRE 2021

C'EST QUOI ÊTRE CONSEILLER OU CONSEILLÈRE MUNICIPAL(E)?

Les élections municipales peuvent sembler encore loin dans le futur, mais le 7 novembre approche - ça se sent dans l'air et pas juste à cause des températures plus fraîches!

Vous avez la vie municipale à cœur - votre communauté vous est importante, mais l'engagement d'un(e) élu(e) vous semble juste trop? Voici un aperçu des obligations, des bénéfices et des engagements nécessaires pour être un(e) conseiller ou conseillère municipale!

Une conseillère ou un conseiller a la responsabilité de s'assurer que les services offerts dans la municipalité répondent aux besoins de ses citoyens et citoyennes - ceci veut dire que vous représentez la volonté des citoyennes et des citoyens au sein du conseil municipal tout en agissant dans l'intérêt de votre municipalité. En plus, vous avez un pouvoir décisionnel lorsque vous siégez au conseil municipal en tant que représentant légal de notre municipalité. Avec les autres élu(e)s, vous déciderez collectivement des orientations à adopter pour atteindre certains objectifs ou pour résoudre des problèmes. Et dernièrement, en tant qu'élu(e), vous devez veiller aux intérêts et à la saine administration de la municipalité en vous assurant que les projets avancent selon les délais prévus et que les sommes engagées correspondent à ce qui était prévu.

Et concrètement...?

Au début de chaque mois, vous devez assister aux séances du conseil municipal pour faire valoir les intérêts de la communauté et participer à la prise de décision. Vous allez voter sur toutes les résolutions et tous les règlements. Votre mandat de conseiller ou conseillère peut également vous amener à approfondir des dossiers particuliers en dehors des séances. Par contre, en dehors des séances du conseil, les personnes élues n'ont pas le droit de prendre des décisions qui lient la municipalité. La rémunération prévue pour exercer ces fonctions est de \$2,500 par année. En plus, vous pouvez aussi être nommé(e) à des commissions ou à des comités créés par le conseil, tel que le comité voirie, le comité consultatif d'urbanisme, ou encore le comité loisir. Les élu(e)s sont rémunéré(e)s \$55 par rencontre d'un comité, dont la fréquence est déterminée selon le besoin.

Le rôle de mairesse ou de maire quant à lui est de présider aux séances du conseil en maintenant l'ordre et le décorum et en travaillant de concert avec les autres membres du conseil; de participer à la prise de décision lors des assemblées du conseil municipal; de signer les règlements et les résolutions et de superviser leur application. Vous devriez aussi exercer un pouvoir de surveillance, d'enquête et de contrôle sur les affaires ainsi que sur les fonctionnaires et les employés de la municipalité. En plus de représenter toute la population de la municipalité, vous représentez la municipalité au conseil de la municipalité régionale de comté (MRC).

Vous êtes intéressé(e)s à devenir élu(e)? La période de dépôt de candidature est ouverte jusqu'au 1 octobre à 16:30. Pour plus d'information sur comment poser sa candidature, vous pouvez consulter le site web <https://jemepresente.gouv.qc.ca/>

RÉPERTOIRE DE NOS ENTREPRISES LOCALES

SCIERIE DUHAMEL

(450) 296-8282
SALES@ADF-SAWMILL.COM

BLEUETIÈRE SARIANNE

(450) 248-4289

LES DRAGONS DE SAINT-IGNACE

(450) 334-1043
INFO@FUMOIRSAINTIGNACE.COM

FERME JOHANNE FONTAINE

(450) 204-3540

CARREFOUR ST-IGNACE

(450) 296-4236
 STATION SHELL

SOUDURE GÉNÉRALE JACQUES BOURGOIN

(450) 296-8878
JACQUESBOURGOIN@VIDEOTRON.CA

L'ÉRABLE AU FIL DU TEMPS

(450) 248-9059
WWW.ERABLEAUFILDUTEMPS.CA

LES ÉQUIPEMENTS BARABY INC.

(450) 296-4411
WWW.BARABY.CA

LAURY PERRON KINÉSIOLOGUE

(581) 997-0111

NOPAC ENVIRONNEMENT INC.

((450) 248-4747
WWW.NOPAC.CA

FERME FORMIDO

(450) 296-4974
WWW.FERMEFORMIDO.COM

EURO-SPA

(450) 248-0666
WWW.EURO-SPA.COM

L'ŒUF

(450) 248-7529
INFO@LOEUF.CA

GARAGE DENIS GAGNON

(450) 296-4952

GRANGE WALBRIDGE

(450) 248-3153
WWW.MUSEEMISSISQUOI.CA

APICULTURE PATENAUDE

(514) 233-4437
WW2.APICULTURE-PATENAUDE.COM

B.C.C INC.

(514) 971 8558

ABBATE CHARPENTIER

(579) 488 0253
ABBATECHARPENTIER.COM

TRANSPORT MARCEL POUTRÉ

(450) 296 4600
 (450) 357 0274

EXCAVATION WILLIAM SAYERS ET FILS.

(450) 248 2187



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE
DE-STANBRIDGE
AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
QUE : —**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue lundi troisième jour du mois de mai deux mille vingt et un le règlement suivant :

Règlement numéro 2021.05306 relatif aux poules en milieu urbain.

Le règlement est maintenant déposé au bureau municipal, 692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge. Compte tenu de la situation actuelle d'urgence sanitaire, toutes personnes désirant recevoir une copie peuvent en faire la demande par téléphone ou courriel.

Téléphone 450 296-4467
Courriel : stignace@videotron.ca

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE HUITIÈME JOUR DE
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN.

Sophie Bélair Hamel, directrice générale/secrétaire-trésorière

CUISINER UNE SOUPE COMMUNAUTAIRE

Le Comité de loisirs de Saint-Ignace-de-Stanbridge lance un appel à la population: garder vos légumes un peu "moins beaux"! Hein? Quoi? Pourquoi? Oui, vous avez bien entendu : le comité désire faire une activité de cuisine à partir des légumes de nos jardins à laquelle tout le monde peut participer. Le but est de faire une soupe communautaire du style " tous'qui " (carotte, navet, choux, courge, etc, etc. Yum!

Alors, préparez-vous et mettez vos légumes de côté! La date visée pour l'activité est le samedi, le 13 novembre. Une belle opportunité pour se rassembler - parents, jeunes et aînés! La soupe sera servie lors de la Fête de Noël qui aura lieu au Centre communautaire en décembre.

Pour signaler votre intérêt, vous inscrire ou simplement pour plus d'informations, veuillez contacter Caroline Devost au 514-512-5814

LES TRAVAUX DU 2E RANG

Les travaux du 2e Rang étaient prévus pour l'année 2020 à l'origine. Saviez-vous que ces travaux pourront possiblement coûter jusqu'à 2 millions de dollars? Dans le but de maintenir une saine gestion financière et garder le contrôle des dépenses, la municipalité a appliqué pour une subvention, offerte par le ministère des Transports, qui peut couvrir jusqu'à 75% des coûts de ces travaux. La municipalité est présentement en attente de la confirmation pour cette subvention, le délai déterminera si les travaux seront faits en 2022 ou en 2023.

FACTURATION DES VIDANGES DE FOSSES

Comme vous savez, les vidanges de fosses sont effectuées par un fournisseur à tous les deux ans pour toutes les résidences de Saint-Ignace-de-Stanbridge. Cette façon de procéder permet à la municipalité non seulement d'assurer que toutes les fosses de la municipalité sont conformes, mais aussi d'aller chercher un prix forfaitaire avec le fournisseur, que la municipalité transmet aux résidents. Cette année sera la dernière où vous recevez une facture à part pour votre vidange de fosse.

À partir de l'année prochaine, les vidanges de fosses ne seront plus facturées séparément, mais seront incluses sur le compte de taxes chaque année. De cette façon, le prix de la vidange sera divisé sur deux ans et les paiements seront divisés sur les versements que les citoyens effectuent déjà. C'est gagnant pour tout le monde!

Nous tâcherons d'assurer un suivi serré pour les fosses qui sont vidangées par leurs propriétaires. Ces cas particuliers ne seront pas facturés sur le compte de taxes. Si vous vidangez votre fosse vous-même, veuillez svp nous contacter.



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE
DE-STANBRIDGE
AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
QUE : —**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue lundi cinquième jour du mois de juillet deux mille vingt et un le règlement suivant :

Règlement numéro 2021.05303 intitulé « le présent règlement s'intitule règlement 2021.05303 amendant le règlement numéro 2008.03303 intitulé règlement de zonage afin d'autoriser pour un usage résidentiel, l'usage et la construction accessoire de poulailler et de parquet extérieur ».

Le règlement est maintenant déposé au bureau municipal, 692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge. Compte tenu de la situation actuelle d'urgence sanitaire, toutes personnes désirant recevoir une copie peuvent en faire la demande par téléphone ou courriel.

Téléphone 450 296-4467
Courriel : stignace@videotron.ca

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE HUITIÈME JOUR DE
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN.

Sophie Bélair Hamel, directrice générale/secrétaire-trésorière